

M. COPP: Par qui la ligne de téléphone privée, entre Montréal et Québec, est-elle entretenue?

L'hon. M. BALLANTYNE: Par la compagnie du téléphone Bell.

M. COPP: Elle l'a construite et elle la tient en bon état de réparation?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui.

M. POWER: Pourquoi cette ligne de téléphone privée entre Québec et Montréal? Ne serait-il pas possible d'obtenir les mêmes renseignements par le système Marconi ou par d'autres voies?

L'hon. M. BALLANTYNE: C'est le service le plus prompt et le plus efficace qu'il fût possible au ministère de la Marine et des Pêcheries de s'assurer. Le télégraphe sans fil ne conviendrait pas. Si mon honorable ami se trouvait sur un navire, il remarquerait que les stations de signaux avertissent au moyen d'un pavillon, aussi bien que par téléphone.

M. POWER: Le rouage des stations du service des signaux ne m'est pas familier, mais il me semble que le mouvement des navires est signalé, à la station des signaux, à Québec, par le télégraphe sans fil. Est-ce bien cela?

L'hon. M. BALLANTYNE: C'est ainsi qu'un navire est signalé en venant de l'océan, mais en entrant dans le fleuve il serait signalé par les stations du service des signaux au moyen du téléphone.

M. POWER: Le signalement par le service des signaux n'est donné que pour les navires naviguant entre Québec et Montréal.

L'hon. M. BALLANTYNE: On se sert du téléphone entre Montréal et Québec, et du télégraphe sans fil, de Québec au cap Race.

M. POWER: Je ne veux pas m'opposer à ce que ces crédits soient votés, mais il me semble que si le service par télégraphe sans fil est satisfaisant depuis Québec en descendant, il ne devrait pas être besoin d'un fil spécial de Québec à Montréal. Les rapports les plus importants sont ceux qui sont envoyés d'en bas de Québec quand un navire approche du Canada. Existe-t-il des raisons particulières pour lesquelles les rapports relatifs aux navires circulant entre Québec et Montréal doivent être faits par une ligne téléphonique spéciale quand nous avons déjà un service Marconi?

L'hon. M. BALLANTYNE: Ce crédit n'est pas nouveau, il est demandé, chaque

année, depuis longtemps. Il est nécessaire aux navires de pouvoir bénéficier de ce service téléphonique quand ils se passent les uns les autres dans le fleuve, et il existe, pour cela, plus d'une bonne raison.

M. PARENT: Ce téléphone sert-il aux différents départements?

L'hon. M. BALLANTYNE: Non, il ne sert qu'au département de la navigation.

(L'item est adopté.)

Administration du pilotage, \$250,000.

M. COPP: Je suis bien aise d'offrir mes félicitations à mon honorable ami au sujet de la diminution de ce crédit, qui était de \$400,000 l'an dernier et qui est maintenant de \$250,000, soit une diminution de \$150,000 pourvu que cette réduction ne mette aucunement en péril le service public. Toutefois, j'appellerai l'attention du ministre sur le fait que, d'après le rapport de l'auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1920, on ne semble avoir dépensé qu'une somme de \$103,000 pour l'administration du pilotage, et, de plus, \$11,000 pour les frais d'une commission d'enquête sur le pilotage. Est-ce là tout ce qu'on a dépensé en 1921 sur un crédit de \$400,000? Dans ce cas, je ne vois guère la nécessité d'ouvrir un autre crédit de \$250,000 cette année. Il y a peut-être une explication et s'il y en a une, je serais bien aise de l'entendre.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami se rappelle que j'ai fait adopter par la Chambre la loi du pilotage, il y a trois ans, et que je me suis emparé des districts de pilotage d'Halifax et de Saint-Jean. Cela explique l'augmentation de la dépense relativement à ces ports. La diminution provient de l'abolition de l'association du pilotage de la Colombie-Anglaise.

M. PARENT: Que veut dire "l'administration du pilotage"? Par qui et de quelle manière ce travail est-il accompli dans les divers districts de Montréal, de Québec, d'Halifax et de Saint-Jean?

L'hon. M. BALLANTYNE: Il y a quelques années, le district de pilotage d'Halifax et de Saint-Jean était administré par une commission régionale de pilotage. Le département a pris en main ces districts qui relèvent maintenant du ministère de la Marine et des Pêcheries, comme ceux de Montréal et de Québec. Le directeur général des pilotes qui est établi au bureau de la marine ici—je parle du capitaine Robertson—a la surveillance des districts de pilotage de Montréal. Tous les districts